

REPRISE DE L'ACTIVITE JUDICIAIRE ORDINAIRE

Compte-rendu entretien téléphonique du jeudi 7/05/20 avec Madame Natacha LEFEBVRE, Vice-présidente, JLD

Dans un premier temps, nous avons évoqué la reprise de l'activité pénale.

Madame LEFEBVRE m'indique que le service du JLD se trouve sans greffier « en titre ». Il fonctionne avec deux greffières de l'instruction en alternance. Une greffière sortant de l'école arrivera le 19 mai prochain et sera en principe titularisée.

Pour le moment, il n'y a pas de débat fixé en application de l'article 16 de l'Ordonnance n° 2020-303 du 25 mars 2020 portant adaptation de règles de procédure pénale sur le fondement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Mais cet article sera prochainement modifié de sorte qu'un projet de reprise à la fin mai est dans l'attente des textes définitifs.

Les audiences seront prises en salle 20, y compris en chambre du conseil, salle qui est dédié au JLD et qui pourra être utilisée par le parquet en cas de défèrement. La salle 20 peut contenir 7 personnes mais il m'a été ultérieurement précisé que les membres de droit des débats ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre (détenu, escorte, magistrats, greffier, avocat). Néanmoins, dans un premier temps, les débats auront lieu hors la présence du public, l'ordonnance de mars dernier le permettant.

Une plaque de Plexiglas sera installée, il conviendra d'être vigilant sur ce point puisqu'en effet, il ne faudrait pas que sous couvert de la crise sanitaire nous nous retrouvions avec de nouvelles « cages de verre ».

Chacun devra avoir son propre crayon.

En cas de défèrement et de demande de débat différé, ce dernier aura lieu en visioconférence (système prévu jusqu'à la fin août c'est-à-dire un mois après l'expiration de l'état d'urgence). Ce qui pose la difficulté de l'utilisation du micro nécessairement manipulé par plusieurs personnes (JLD, parquet et avocat). Rien n'avait été prévu. Une réponse a été apportée par courriel du 10 mai 2020 : « *Du produit nettoyant sera fourni par la responsable de site qui permettra de désinfecter après usage les micros et autres matériels mutualisés avant et après usage. Le tissu des micros sera retiré à cette fin.* ».

Quatre tablettes sont mises à notre disposition pour pouvoir consulter les dossiers (deux pour le parquet et deux pour la juridiction). La circulation dans les couloirs est limitée. Un sens de circulation a été mis en place au niveau 2 et, plus globalement dans tout le palais.

L'administration pénitentiaire prévoit des masques et désinfectera systématiquement l'ensemble des véhicules (note de l'administration pénitentiaire du 6/05/20). Il faut savoir

qu'en détention, des tests systématiques sont effectués en cas d'apparition de symptômes. Aucun cas n'est à déplorer au CP VIVONNE.

En ce qui concerne les audiences JLD à LABORIT

Pendant le confinement, les dossiers ont été traités sans audience puisque le personnel hospitalier a refusé le système de la visioconférence. Madame LEFEBVRE considère que cela n'est pas satisfaisant et elle a souhaité reprendre les audiences à l'hôpital.

Il a été décidé que les patients arriveront toutes les demi-heures. Le port du masque, l'utilisation du gel hydroalcoolique et le respect des distanciations sociales sont imposés. Chacun utilisera son propre crayon. Les tiers sont invités à ne pas venir et à faire état de leurs observations écrites pour l'audience. A défaut, ils doivent se soumettre au protocole de sécurité sanitaire sans dérogation possible.

L'hôpital s'est engagé à désinfecter systématiquement la salle d'attente, la salle d'audience et, sur précision, la salle des avocats après chaque passage de patients.

Une première audience se tiendra demain. Il faudra peut-être affiner la répartition du temps et/ou des dossiers entre les confrères de permanence.

Poitiers le 11 Mai 2020,

Lidwine REIGNE.